



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

PAC

Question écrite n° 6107

### Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la flambée continue du prix du lait. En effet, d'après les derniers bilans fournis par la Fédération nationale des producteurs de lait, la vente est allée crescendo, culminant à + 20 % au quatrième trimestre cette année. Ce phénomène touche également l'Union européenne dans son ensemble, où les prix du lait ont augmenté de 40 % en un an. Les éleveurs européens produisent près de 30 % de la production mondiale de lait, mais n'ont pas été en mesure de répondre à la demande. Il lui demande donc si des mesures sont envisagées pour enrayer cette flambée des prix et si une hausse progressive des quotas dans l'optique de leur disparition prochaine est imaginable, afin que ne se reproduise pas, à l'avenir, une telle situation paradoxale d'interdiction de produire en période de surchauffe de la demande de lait.

### Texte de la réponse

Depuis le second semestre 2006, la conjoncture des marchés laitiers est inédite. Les cours des produits industriels laitiers, beurre et poudres de lait, atteignent des niveaux historiquement élevés en raison d'une offre de lait limitée, en particulier par les principaux fournisseurs mondiaux, l'Océanie et l'Union européenne. Reflet de l'amélioration des marchés, la recommandation sur l'évolution du prix du lait payé aux producteurs par les transformateurs est en hausse depuis le début de l'année 2007, après trois années de baisse quasi ininterrompue. Pour le quatrième trimestre 2007, une nouvelle hausse historique de plus de 58 euros/pour 1 000 litres de la recommandation sur le prix du lait a été annoncée par l'interprofession ; cela représente une hausse de plus de 20 % du prix du lait par rapport au trimestre précédent. Les recommandations depuis le début de l'année 2007 marquent la fin de plusieurs années de baisse du prix du lait et fournissent à la filière laitière une visibilité appréciable pour lui permettre de poursuivre la réflexion engagée sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière. Par ailleurs, afin de poursuivre l'objectif de produire intégralement le quota français, des dispositions ont été prises au niveau national en juin et septembre dernier comme la possibilité accordée à chaque producteur d'augmenter sa production de 10 % pour la campagne laitière en cours. Cette augmentation pourra même aller jusqu'à 20 % dans certains cas particuliers. En ce qui concerne le niveau communautaire, certains États membres ont d'ores et déjà demandé une augmentation des quotas laitiers comme réponse aux tensions constatées sur les prix du lait et des produits laitiers. Ce souci est légitime, mais il faut replacer le débat conjoncturel dans le contexte plus global de l'évolution du système des quotas laitiers et ne pas prendre de décision à la hâte. Une étude d'impact à court et moyen terme du marché des produits laitiers, prévue par la Commission pour le mois de décembre, est un préalable indispensable à toute évolution. Rien ne serait plus dommageable qu'une décision qui conduirait à déséquilibrer davantage le marché dans quelques mois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles-Ange Ginesy](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6107

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le :** 2 octobre 2007, page 5886

**Réponse publiée le :** 13 novembre 2007, page 7042